

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 JUN 2010

NB : AFFICHAGE des délibérations à l'hôtel de ville du 8 juillet 2010 au 8 août 2010

- *Présentation de l'éphéméride*
- *Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 30 mars et 27 avril 2010*

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Laurent WINDELS - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN -

PROCURATION :

Patrick BOSSUT, procuration André VARLET
Thierry BUCQUOYE, procuration Annick CASTELEIN
Sophie LAFRENOY, procuration Chantal VANOVERMEIR
Claudine ZAHM, procuration Chantal NYS
Dany DELBECQUE, procuration Geneviève LEROUGE
Claudie RIUS, procuration Sylvain LAMBLIN
Pierre GUILLEMAUD, procuration Rose-Marie BUCHET

EXCUSE :

Guy PLOUVIER

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

1.01 - Coopération intercommunale - Syndicat Lys Nord Métropole - Retrait - Compétence optionnelle « Assistance à l'étude technique et à l'instruction des demandes d'application des droits des sols » - Reprise de cette compétence - Maison de l'Emploi Lys Nord Métropole - Mutation de l'adhésion par la voie du « deuxième collège »

Délibération affichée et rendue exécutoire le 30 juin 2010

1.02 - Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) - Transferts de compétences - « Soutien à la recherche » - « Cours d'eau et canaux domaniaux, limité au canal de Roubaix et à la Marque canalisée » - 1^{ère} étape : mise en place d'une expérimentation - Elaboration du plan bleu Lille Métropole - Commission d'évaluation des transferts de charges - désignation d'un représentant

Les conseils de communauté en date des 8 avril et 19 mai derniers ont adopté les délibérations relatives aux transferts de compétences et à l'installation de la commission d'évaluation des transferts de charges.

L'assemblée délibérante approuve donc le principe des transferts de charge.

En ce qui concerne la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la

commission locale des transferts de charges, Monsieur le Maire est élu pour siéger au sein de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Délibération adoptée

1.03 - Personnels municipaux - Régimes indemnitaires - Ajustement et mise en oeuvre - Prime de Service et de Rendement (PSR) - Indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés

En date du 18 décembre 2003, il a été procédé à la refonte générale des régimes indemnitaires du personnel communal. Le décret n° 2009-1558 du 15/12/09 et l'arrêté de la même date réforment la Prime de Service et de Rendement (P.S.R) pour la filière technique. Il y a donc lieu de substituer notre dispositif municipal par les nouvelles conditions d'attribution ci-dessous :

P.S.R
Conditions d'attribution

(remplace le dispositif correspondant de notre décision n° 18/12/2003/63)

Filière	Grade	Montant de référence*
FILIERE TECHNIQUE	Contrôleur	986 €
	Contrôleur principal	1 289 €
	Contrôleur en chef	1 349 €
	Technicien supérieur	1 010 €
	Technicien supérieur principal	1 330 €
	Technicien supérieur en chef	1 400 €
	Ingénieur	1 659 €
	Ingénieur principal	2 817 €
	Ingénieur en chef de classe normale	2 869 €
	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5 523 €

*le montant individuel ne peut excéder le double du montant annuel de base. Cette indemnité est cumulable avec l'ISS et les IHTS.

Il y a lieu également d'étendre le dispositif municipal (délibération n° 18/12/2003/63) à l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés (dimanche ou jour férié entre 6h et 21h) soit 0.74 €/heure effective de travail. Cette indemnité n'est pas cumulable avec les Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S) ni avec une concession de logement attribuée à titre gratuit.

Délibération adoptée

1.04 - Personnel municipal - Ecole municipale de musique - Rémunération des professeurs en activité accessoire - Révision

Les missions des professeurs de l'école de musique ont évolué. Désormais, l'école de musique est également « hors les murs ». Les règles relatives aux cumuls d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires du droit public ont sensiblement changé de manière à permettre l'évolution des rémunérations. C'est pourquoi, à compter du mois de septembre 2010, les personnels enseignants susvisés seront rémunérés sur la base de l'indice majoré qu'ils détiennent dans leur emploi principal.

Délibération adoptée

1.05 - Affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord - « Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord »

En date du 10 mai 2010, Monsieur le Président du Centre de Gestion du Nord (C.D.G 59) a reçu une demande d'affiliation volontaire au C.D.G 59 du « Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord ». Cette demande doit être soumise au préalable à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au C.D.G 59.

Délibération adoptée

1.06 - Budget 2010 - Autorisation de programme « Eglise Saint-Piat » - Ajustement

Afin d'obtenir une performance optimale des équipements installés, quelques travaux d'isolation intérieure sont nécessaires. Révision de l'autorisation de programme correspondante. Montant global porté de 1 500 000 € à 1 520 000 €.

Délibération adoptée

1.07 - Indemnité de conseil au nouveau comptable public - Renouvellement de l'octroi

M. Jean-Claude WARIN, comptable public, a fait valoir ses droits à la retraite. M. Jean-Michel LENGLET le remplace. Ce dernier accepte de nous fournir personnellement une aide technique ; nous proposons donc de lui verser l'indemnité de conseil

Délibération adoptée

1.08 - Soutien aux secteurs du commerce, de l'artisanat et des services - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Volet opérationnel - Tranche 1 - Programme d'actions et engagements financiers

Mme Catherine SUBTS expose le volet opérationnel - Tranche 1 -

Investissement 135 700 € T.T.C (part résiduelle pour la ville entre 114 962 € et 101 172 €)

Fonctionnement 115 663 € T.T.C (part résiduelle pour la ville 56 841 €)

Délibération adoptée

1.09 - Enseignement privé sous contrat - Partenariat avec les écoles privées - Livraison des repas - Conventonnement avec les écoles Saint-François et Saint-Roch

Elaboration d'une convention entre la ville et les écoles privées concernant la restauration scolaire. Désormais les écoles privées prendront en charge le service des repas (surveillance, contraintes sanitaires, pointage des enfants...); ainsi les responsabilités entre la production et la livraison des repas par la ville sont mieux définies. Cette convention prévoit également une contribution annuelle permettant de rémunérer le personnel de surveillance de cantine en place.

Délibération adoptée

1.10 - Enseignement privé sous contrat - Financement municipal des écoles privées sous contrat - Conventonnement - Définition des forfaits 2010

Il est proposé de fixer ces forfaits scolaires au titre de l'année 2010 (année civile) comme suit :

	ANNEES	
	2009	2010
Forfait élève annuel maternelle	693,61 €	691,65 €
Forfait élève annuel primaire	691,61 €	693,36 €

Délibération adoptée

1.11 - Jeunesse Roncquoise - Structuration des actions correspondantes - Espace Jeunes Jean-Albert Bricout - Mise sur pied d'un nouveau projet - Tarification

A partir du mois de Septembre 2010, il sera proposé aux jeunes 12/25 ans des temps d'accueil et de traduction de projets dans divers domaines (danse, musique, cuisine...). Les conditions tarifaires sont les suivantes :

PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE (tarif annuel)		
Quotient familial CAF mensuel		
6	> ou égal à 1 500 €	50 €
5	de 1 150 € à < 1 500 €	45 €
4	de 860 € à < 1 150 €	40 €
3	de 640 € à < 860 €	35 €
2	de 400 € à < 640 €	25 €
1	< 400 €	20 €

Délibération adoptée

1.12 - Coopération intercommunale - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Récréanime (mercredi) - Harmonisation des conditions d'accueil entre les communes d'Halluin et Roncq

Suite à de nombreuses demandes d'inscriptions aux ALSH pour les enfants de familles Roncquoises et/ou Halluinoises, il a été proposé la création d'un accord de réciprocité d'accueil aux ALSH entre les villes de Roncq et Halluin. Les tarifs d'accueil des enfants halluinois sont les suivants :

	QF mensuel CAF	Eté + petites vacances + mercredis	Mercredi	Mercredi et petites vacances Ados
		Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
Roncquois	Egal ou supérieur à 1 500 €	6 €	5 €	2 €
Halluinois	Sans objet	6,30 €	5,25 €	2,10 €

Délibération adoptée

1.13 - Divers biens immobiliers municipaux - Mise en œuvre d'un processus de valorisation d'actifs- Délibération cadre

M. Pétilion expose le processus de « réalisations d'actifs » déjà engagé le 31 mai 2010 (consultation du Préfet). Ci-dessous la liste des biens susceptibles d'être concernés :

- 24 et 26 rue Pierre Brossolette : parcelles AA 695 et AA 696, fonciers bâtis situés au Lierre
2 logements vacants

- 268 rue Henri Barbusse : parcelle AR 182 partie, à détacher d'un foncier bâti situé aux Chats Huants
1 logement vacant

- 10 B rue Jules Watteuw : parcelle AZ 62, qui est un foncier bâti.
1 logement vacant

et le cas échéant :

- 364 T rue de Lille : parcelle AB 306 partie, qui est à détacher d'un foncier bâti.
1 logement réparti sur 2 maisons : la mise en vente sera proposée comme un ensemble d'une part ET comme 2 lots séparés d'autre part

Peuvent s'y ajouter les 2 garages voisins (domaine privé communal)

- 124 rue de Lille : parcelle AP 139 partie de 427 m², qui est un foncier non bâti situé au Blanc Four
On rappellera que conformément à la motivation de préemption de ce bien, une contrainte de rez-de-chaussée à vocation commerciale sera imposée à l'acquéreur

Délibération adoptée

1.14 - Quartier du Blanc-Four - Site de « la Poterie » - Acquisition des jardins et sol de rue du site KOK

Afin de ne pas bloquer la réalisation des travaux de voirie constituant la desserte de l'opération immobilière « La Poterie », il est proposé d'acquérir les parcelles AP 712 - AP 711 et AP 721 (1718 m²) au prix de 120 266 €. En ce qui concerne les parcelles AP 177 - AP 175 et AP 176 la SCI « LA POTERIE » s'engage, dès accords avec les propriétaires DHALLUIN & SCALABRE, à rétrocéder lesdites parcelles à la ville pour 1 €/m² (évaluation service des Domaines).

Délibération adoptée

1.15 - Actifs immobiliers - Valorisation - Immeuble communal rue Latérale - Parcelle AL 591 - Découpage et déclassement - Cessions amiables

Suite à la délibération du 30 juin 2000, la parcelle AL 591 est occupée par les propriétaires des 2, 4, 6 rue Latérale (convention). Les bénéficiaires de cette occupation précaire ont fait savoir leur intérêt d'acquérir cette parcelle. Il est proposé de céder cette emprise au prix de 45 €/m² (évaluation des domaines)

Délibération adoptée

1.16 - Gestion du domaine - Valorisation - Immeuble communal aux Chats-Huants - Déclassement et cession

La parcelle AR 610 (88 m²) est mise à disposition d'un résident rue Alexandre Desrousseaux. Ce dernier souhaite acquérir le terrain occupé actuellement à titre précaire. Il est proposé de le lui céder au prix de 75 €/m².

Délibération adoptée

1.17 - Fonds documentaires municipaux - Plan de numérisation 2010 - demande de subvention

La ville souhaite mettre en œuvre un plan national de numérisation. Ce projet intitulé « Population et territoire roncuois », favorise l'histoire locale et concerne plus particulièrement les registres de délibérations de plus de 100 ans, les listes de dénombrement de la population (jusqu'à 1906), le registre de recensement militaire (jusqu'à la classe 1909) et les tables décennales de l'état civil.

L'assemblée délibérante sollicite donc une subvention auprès de la DRAC du Nord Pas-de-Calais pour la restitution définitive du registre de délibération de 1769 déposé aux Archives départementales du Nord. Le tableau ci-dessous fait la synthèse du plan de financement de ce projet :

	Montant € TTC
Budget total	14 100 € *
Financement demandé au Ministère	5 000 €
Autres financements prévus (fonds propres municipaux)	9 100 €

* Hors coût supplémentaire d'investissement

Délibération adoptée

1.18 - Opération de constructions à l'angle des rues du 8 mai 1945 et Henri Barbusse - Dénomination de voie interne ouverte à la circulation publique

L'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement pour la dénomination pour la voie interne de desserte de cette opération d'habitat (VILOGIA) ouverte à la circulation publique : Rue du Passeur de Lumière

Délibération adoptée

-0-0-0-0-